

OBSERVATIONS

Sur l'état passé, présent et futur de la Nation; et de l'influence du Publiciste Mably sur la Révolution.

Par M. MOUSNIER.

Imprimé par ordre de la Société des Amis de la Constitution aux Feuillans.

Permettez, Meſſieurs, que je profite de notre tranſlation dans ce temple, pour vous expoſer quelques obſervations que je crois pouvoir être utiles.

Juſqu'à ce jour les fidèles ſont venus ici pour offrir leur hommage à la Divinité; la foi étoit leur flambeau, l'évangile étoit leur code.

Aujourd'hui, dans cette même enceinte, des Citoyens ſe raſſemblent pour offrir un nouvel hommage à l'Être Suprême; nous venons le remercier de nous avoir enfin inſpiré l'uſage de notre raiſon, de notre obéiſſance aux lois de la nature, de nous être conſtitués un peuple libre, de nous être dégagés de tous les liens, excepté de ceux de la loi.

Qu'avons-nous été depuis quatorze cents ans ? Un rassemblement de plusieurs millions d'hommes, un troupeau de plusieurs millions d'individus, dirigés par des chaînes que la violence & la ruse avoient forgées, & ces millions rassemblés avoient l'imbécillité de ne les pas rompre, quoiqu'ils en eussent & le droit & le pouvoir.

Qu'avons-nous eu jusqu'à présent ? Un gouvernement & jamais une constitution. Jusqu'à ce jour le François a été régi par le caprice de plusieurs maîtres, & jamais par des lois sociales. Nés libres, nous avons toujours vécu dans les fers ; nous étions tous égaux, & pourquoi avons-nous tous gémi si long-tems sous le joug de l'oppression ? Nous avions tous le droit au bonheur, & pourquoi tant de malheureux ? C'est que jusqu'à ce jour nous avons été sourds à la voix de la nature. Cette nature nous avoit doués tous de la même intelligence, des mêmes organes, du même penchant à nous rendre heureux, & quelques individus nous privoient de l'usage de ces facultés. Nous respirions le même air, la même lumière nous éclairoit, le sol nous prodiguoit ses largesses, & nous avions la stupidité de nous les laisser ravir par des castes que nous appelions *privilégiées ;* de quelques êtres les plus méprisables, nous en avions fait des dieux.

En vain, de tems à autre, quelques écrits nous avertissoient de notre égalité en droits ; tous, ou presque tous, condamnoient ces assertions ; ces vérités étoient traitées de paradoxes chimériques ; leurs auteurs étoient proscrits sous le nom de philosophes insolens & dangereux. D'un côté dominoient l'orgueil, la dureté, le mépris des hommes, la violence & l'oppression ; de l'autre côté, la dégradation des esclaves, l'opprobre, l'avilissement. Si le puissant opprimoit, il appeloit cela justice ; si l'opprimé réclamoit, cela s'appeloit révolte. Les menaces, les châtimens, les cachots, les tortures, paroissoient des peines trop légères pour faire expier ces réclamations.

Cela ne parut pas suffisant pour réprimer les attentats

contre un droit que l'on appeloit divin. Les miniſtres de la religion ſecondèrent les deſpotes, le glaive ſpirituel ſe joignit au temporel. Les châtimens du corps ne ſuffiſoient pas, l'ame fut dévouée aux ſupplices de l'éternité ; le délire de la tyrannie étoit parvenu à cet excès.

En vérité, ſi les faits n'étoient pas conſtans, on ne pourroit les concevoir. Comment imaginer en effet qu'une multitude immenſe ſe ſoit laiſſée courber ſous un joug auſſi abſurde.

Est-ce que nous n'avions pas une conſtitution, nous oſent dire encore quelques eſclaves titrés ? Oh, hommes nés pour croupir dans la ſervitude ! vous appellez conſtitution un gouvernement arbitraire, une domination ou ſucceſſive ou permanente de la cour, des miniſtres, des bureaux ! Tantôt la toge des magiſtrats, tantôt l'encenſoir du clergé, tantôt la fiſcalité de la finance, tantôt l'épée de l'armée, l'ordonnance d'un intendant, la ſimple miſſive d'un ſubdélégué ; dans telle province les déciſions des élus ; dans telle autre, les ſatrapes des Etats ; dans toutes, la tyrannie des gouverneurs ; la France n'offroit qu'oppreſſeurs mépriſans, qu'opprimés ſtupéfaits. Si ce n'étoit notre propre hiſtoire, ne diriez-vous pas, Meſſieurs, que je vous fais un roman ? Ne diriez-vous pas que je vous trace quelques linéamens d'un tableau étranger, ou le caractère d'une nation ſans eſprit & ſans culture. Mais non, cette Nation a été féconde en hommes ſavans & profonds, qui ont éclairé l'Europe entière ; elle a produit des l'Hôpital, des d'Agueſſeau, des Corneille, des Racine, des Bayle, des Monteſquieu, des Voltaire, & une immenſité d'autres ; elle a joui du premier rang dans l'univers.

Avouons-le à notre confuſion : une calamité conſtante, une oppreſſion permanente étoient ſouvent l'objet de nos gémiſſemens & de nos clameurs ; quelques véhémentes

productions contre la tyrannie, les écrits de Voltaire, de Rouſſeau, de Mably, réveilloient pour un moment notre aſſoupiſſement : après des remontrances vraiment énergiques, après les exils, les enlèvemens des magiſtrats, qui avoient oſé les faire, après l'indignation générale contre les abus révoltans du pouvoir, on auroit cru que le deſpotiſme alloit être renverſé; hélas! après quelques exploſions auſſitôt étouffées que produites, tout rentroit dans le calme de la ſervitude. Quelques ſuccès ſur terre ou ſur mer, ſouvent des revers ſur l'un & l'autre élément; diſons plus, une fête brillante, un feu d'artifice, une pièce de théâtre, un roman bien ſcandaleux, une chanſon gaie, une actrice brillante, voilà les joujoux qui diſtrayoient notre longue enfance; notre paſſion étoit la gaieté & l'inſouciance. Des lettres-de-cachet, des exils, des baſtilles enfin, & tant d'autres inſtrumens de la tyrannie, diſſipoient les impreſſions d'une indignation forte, mais momentanée. Cette frivolité nous a ſouvent expoſés aux ſarcaſmes d'une Nation voiſine, qui ne croyoit pas avoir trop chèrement acquis ſa liberté par l'effuſion de ſon ſang.

N'oublions jamais, mes Concitoyens, ces tems calamiteux; le ſouvenir des longues ſouffrances nous fait ſavourer les douces ſenſations de la convaleſcence.

Graces éternelles en ſoient rendues à la Providence, l'eſclavage eſt détruit, & nous datons de la troiſième année de la liberté; permettez-moi une ſimple eſquiſſe de cette heureuſe révolution.

Depuis quelques années le ſein de l'Empire étoit en fermentation, tout annonçoit une exploſion prochaine; les deſpotes, alarmés de leur propre exiſtence, ſe flattèrent qu'avec des promeſſes d'alléger nos infortunes, qu'avec l'engagement de convoquer en quatre ans les Etats généraux, tout rentreroit dans le calme ancien; le trouble ne faiſant qu'augmenter, enfin la convocation des Etats généraux eſt anticipée pour 1789. En vain offrit-on à la

Nation déja aſſemblée, la tenue des Etats généraux de 1614, comme le modèle à imiter. La portion de la Nation la plus opprimée, mais la plus inſtruite, rejette ce modèle, & ſe conſtitue Aſſemblée Nationale; & malgré la lutte opiniâtre & les clameurs des Nobles & du Clergé, orgueilleux & avares, ce tiers ſi mépriſé, à qui l'on diſputa le nom même de Commune, déclara que lui ſeul compoſoit la Nation. La cour ſe flatta de le déconcerter par la ſéance royale du 23 Juin. Le morne ſilence, la conſtance à ne pas déſemparer, la fière réplique de l'immortel Mirabeau, à des ordres réitérés & menaçans: « Allez dire à ceux qui vous envoient, que nous ſommes » ici par l'ordre du peuple, & que nous n'en ſortirons que » par les baïonnettes »; ſon réfuge à ce jeu de paulme, qui ſera à jamais le berceau de la liberté conquiſe, déconcertèrent cette Cour accoutumée à voir tout plier devant elle. Elle s'étoit flattée que des conceſſions inuſitées, que des offres éblouiſſantes, exciteroient les tranſports de la reconnoiſſance. L'Aſſemblée Nationale déclara que la Nation ſeule faiſoit des conceſſions, & que de ce moment ſes Repréſentans ſe conſtituoient Légiſlateurs & pouvoir conſtituant. En vain, pour intimider nos Légiſlateurs, raſſemble-t-on des troupes, & la force armée de trente mille hommes menace-t-elle l'Aſſemblée de ſa prochaine diſſolution; en vain un conſeil compoſé des membres les plus audacieux, forme-t-il le plan de la dévaſtation : du ſein des alarmes, de la ſtupeur, naît cette inſurrection ſubite, & le 14 Juillet vit écrouler les remparts de la tyrannie. La date de ce jour, ajoutée à celle du milléſime, ſera la date de notre liberté.

Comment pourrois-je narrer ces événemens miraculeux? Les faits ſe ſont accumulés avec plus de promptitude que l'hiſtoire ne pourra les raconter, leur vélocité égale celle de la penſée.

Depuis ce jour mémorable, l'Aſſemblée Nationale a

marché d'un pas giganteſque ; décrets ſur décrets conſolident la liberté conquiſe ; la nuit du 4 au 5 Août voit tous les priviléges anéantis, les droits uſurpés déclarés infâmes ; toutes les diſtinctions ſe confondent dans la ſeule dénomination de citoyen. A cette noble émulation de tous, qui conſacre tous ces ſacrifices, ſuccède cette belle déclaration des droits, qui ſtatue l'impreſcriptible liberté de l'homme, qui fixe l'exercice du pouvoir exécutif & même celui du pouvoir légiſlatif. Quelle eſt la cauſe de ſi ſurprenans effets ? Comment un peuple avili & dégradé a-t-il pu ſi inſtantanément s'élever à cette hauteur ? Il recevoit docilement les ordres émanés du trône, & c'eſt de lui que le trône reçoit la loi. Le Monarque diſoit : j'ordonne à mon peuple, car tel eſt notre plaiſir, & le peuple déclare qu'il fera la loi, que le Monarque la ſanctionnera, & que les agens qu'il emploiera pour l'exécution en ſeront reſponſables.

Sans doute l'oppreſſion révoltoit les eſprits, ſans doute que la fluctuation conſtante du gouvernement n'inſpiroit que du mépris, ſans doute que la dette immenſe alarmoit la Nation, & irritoit contre les miniſtres déprédateurs, que la perſpective d'une banqueroute inſtante faiſoit ſoupirer après un changement d'adminiſtration. Ces circonſtances devoient amener une révolution. Je reconnois la puiſſance des circonſtances ; mais rappelez-vous, Meſſieurs, combien de pareilles circonſtances s'étoient déja offertes à notre Nation ! rappelez-vous les horreurs du règne des derniers Valois ; le ſang a coulé à grands flots, non pour conquérir la liberté, mais pour ſe courber ſous de nouveaux tyrans : rappelez-vous les dilapidations d'un maréchal d'Ancre, les profuſions d'un Luynes, la tyrannie d'un Richelieu, la perfide aſtuce d'un Mazarin ; rappelez-vous avec quelle audace Louis XIV dictoit ſes ordres, & avec quelle ſévérité il les faiſoit exécuter ; rappelez-vous l'atrocité des dragonades, l'expulſion de plus de ſix cent

mille citoyens utiles & paiſibles alors ; rappelez-vous dans quelle affreuſe ſituation ſe trouva ce Royaume à la fin de ce règne ſomptueux, le bouleverſement de toutes les fortunes, opéré par l'abſurde ſyſtême ; 80 mille lettres-de-cachet pour les ridicules diſputes de la grace ; l'aviliſſement de la cour, même ſous le dernier Roi ! eh bien, la Nation, après avoir pouſſé quelques cris, après avoir lu avidement quelques adreſſes vigoureuſes, ſe bornoit à gémir ou à faire des chanſons. Si veut le Roi, ſi veut la loi ; le Souverain eſt l'image de Dieu, lui réſiſter, c'eſt réſiſter à Dieu même dont il tient ſon pouvoir, à lui ſeul il doit compte de ſon adminiſtration. D'après ces raiſonnemens paſſés en axiomes, les plaintes étoient étouffées, & la verge de fer continuoit les oppreſſions.

Les circonſtances étoient favorables à la révolution ſans doute, mais il eſt une force motrice qui nous en a fait profiter ; cette force motrice n'eſt autre que les lumières ſucceſſivement répandues par les ouvrages des écrivains philoſophes, qui dans ces derniers temps ont médité ſur le droit des Nations. Avant ceux-ci, quelques-uns, en très-petit nombre, s'étoient permis quelques obſervations, tels qu'un la Boëtie, l'ami de Montagne, Montagne lui-même ; les beaux génies du ſiècle dernier, ou n'avoient oſé aborder cette grande queſtion, ou quelques-uns, tel que Boſſuet, n'avoient établi le droit des Nations que ſur la politique de l'écriture ſainte. Je mets à la tête de nos vrais publiciſtes le ſage Locke ; c'eſt lui qui a poſé les vrais principes, dans ſon gouvernement civil, avec plus de profondeur & de préciſion que les abondantes & érudites compilations des Grotius & des Puffendorf ; c'eſt preſque dans tous ſes ouvrages, & ſur-tout dans ſon dictionnaire philoſophique, dans ſes correſpondances littéraires, que ce génie univerſel, Voltaire, a pourſuivi conſtamment & la ſuperſtition & l'arbitraire des gouvernemens ; c'eſt dans le contrat ſocial, dans ſon projet pour la Pologne que le

brûlant Rouſſeau a tracé en traits de flamme les droits que la nature a départis à tous les hommes. Les honneurs rendus à ces deux écrivains illuſtres, prouvent l'hommage de notre juſte reconnoiſſance : mais ſans vouloir diminuer les éloges qui leur ſont dus, j'oſe avancer qu'il eſt un de nos compatriotes qui nous a plus univerſellement & utilement ſervis.

Je le nomme ſans héſiter, c'eſt l'abbé de Mably ; un ſimple précis vous en fera convenir. Pour que mes liaiſons avec ce publiciſte ne me faſſent pas ſoupçonner d'exagération, je ne ſerai quelquefois que l'abréviateur de M. l'abbé Brizard, qui, dans ſon éloge couronné par l'Académie des Inſcriptions, a fait une courte & exacte analyſe de ſes écrits publiés avant ſa mort en 1785 ; j'y ajouterai un court expoſé de ſes ouvrages poſthumes.

Les peuples, dit ſon hiſtorien, après avoir placé leur gloire dans l'ambition & les conquêtes, mirent leur félicité dans l'avarice & les jouiſſances du luxe ; l'or devint le dieu de l'Europe, la vertu ne fut plus qu'un vain nom, & les mœurs tombées dans l'oubli, parurent un ſujet de mépris & de ridicule. Un homme eſt venu, qui, nourri de la lecture des anciens, retrouva dans leurs écrits les principes qui nous paroiſſoient inconnus. L'un des premiers parmi les modernes, il nous dévoila l'alliance intime entre la morale & la politique, & montra que les mœurs ſont la ſource & la baſe de la félicité publique ; toute ſa vie, tous ſes écrits publiés dans l'eſpace de quarante ans furent employés à développer cette féconde vérité. L'exemple de tous les âges & de tous les peuples vint ſous ſa plume à l'appui de ſes maximes ; il y a dans tout ce qu'il écrit unité, je ne dis pas de ſyſtême, mais de doctrine, dont il ne s'eſt jamais écarté. Ses principes étoient sûrs, il s'y tint opiniâtrément attaché ; on ne le vit jamais ni varier, ni flotter au gré des opinions vulgaires ; il dit des vérités ſévères, il les dit avec force &

énergie, & quelquefois avec une certaine brusquerie, qui n'est que l'indignation de la vertu qu'irrite l'aspect du vice & de l'injustice; & dans un siècle essentiellement frivole & corrompu, il trouve pourtant des amis & des lecteurs. Ce portrait est-il fidèle? j'en appelle à ceux qui, comme son panégyriste, ont médité les ouvrages de Mably.

Il est vrai que pendant sa vie il fut plus connu des étrangers que de ses compatriotes; c'est que ses compatriotes furent long-temps à connoître un écrivain isolé, qu'aucun corps ne soutenoit & ne prônoit; c'est que Mably préféra l'étude, son cabinet, une médiocrité noble & libre à toutes les cabales & à toutes les séductions de la fortune; n'ayant rien à prétendre ni rien à perdre, ses sentimens étoient à lui, il ne voulut point que ses idées fussent imputées aux idées des autres, il crut qu'il falloit être soi. Si ses écrits tranchèrent avec le goût dominant de la littérature, son goût trancha encore plus avec le goût de son siècle. Si plusieurs écrivains envisageoient les lettres comme un objet d'amusement ou comme la voie de la fortune, il ne les envisagea que comme un moyen donné à un être pensant pour perfectionner sa raison & contribuer à son bonheur. Il ne s'occupa point à flatter l'oreille par des sons harmonieux, mais à éclairer l'esprit, à faire passer dans l'ame le sentiment du beau, l'amour du juste & du vrai, à graver les grandes vérités de la morale & les leçons de la vertu.

Pénétré de cette grande vérité, que le premier besoin de l'homme est celui d'être heureux, que l'établissement des sociétés n'a d'autre but que de remplir ce vœu de la nature, il vit que l'homme n'y pouvoit parvenir sans de bonnes mœurs, qu'il ne pouvoit y avoir de bonnes mœurs que dans un bon gouvernement, & qu'il n'y a de bon gouvernement que par des lois justes & impartiales.

Après avoir puisé ces principes dans la nature même des

chofes, il en chercha la preuve & l'application dans l'hiftoire, & fur-tout dans celle des anciens, dans les écrits des Platon, des Thucydide, des Xenophon, des Cicéron, des Plutarque. Mais quand des profondes méditations de l'antique hiftoire, il voulut defcendre aux conftitutions modernes, afin de pouvoir contribuer à la félicité de fes contemporains, quand il voulut connoître fur quelles bafes les Etats de l'Europe avoient pofé leurs lois politiques & les intérêts des diverfes fociétés, il ne trouva qu'un cahos; effrayé d'un amas immenfe de volumes, & ne trouvant pas le fil pour fe conduire dans ce dédale, il conçut le projet de renverfer ces monumens gothiques, afin d'édifier fur un nouveau plan. Après avoir fouillé dans toutes les archives des Nations diverfes, étudié les grandes tranfactions paffées entre les peuples, il en forma un corps régulier, & donna cet étonnant ouvrage du droit public, fondé fur les traités. Une fimple lecture de fon éloge par M. Brizard, dont j'ai emprunté plufieurs expreffions, vous en donneront une notice fuffifante, ainfi que de quelques autres ouvrages de Mably, qui n'ont pour but que le bonheur de l'homme & l'organifation des fociétés; mais pour inculquer ces importantes vérités dans l'ame des François, il s'occupa d'un ouvrage qui retraça l'affligeant & effrayant tableau de notre gouvernement, qui n'avoit jamais tendu ni à l'organifation de la fociété, ni au bonheur des individus; il publia fes obfervations fur l'hiftoire de France, dont la première partie parut en 1765, & la deuxième trois ans après fa mort. C'eft fous ce titre modefte d'obfervations qu'il donna la meilleure & la feule hiftoire que nous ayons encore du gouvernement de la France.

Après avoir tracé le tableau de la république des Francs, il voit fortir avec eux des forêts de la Germanie la liberté qui arracha les Gaules du joug des Romains. Clovis n'y paroît, quoiqu'en aient dit des écrivains ftipendiés, que comme le général & le premier magiftrat; une conftitu-

tion libre y établit le berceau de la Monarchie Françoise. Mably est le premier qui ait fait connoître la législation de Charlemagne, qu'il appelle le phénomène de la politique. Il nous peint un Monarque abjurant le pouvoir arbitraire. Charles reconnoissant les droits imprescriptibles de l'homme, & qu'il ne peut y avoir de patrie où il n'y a point de liberté, persuade aux différens ordres qu'ils nuiront à leurs droits usurpés, s'ils ne réunissent pas leurs intérêts. Les François étonnés avouèrent qu'une classe de citoyens ne pouvoit être heureuse si elle opprimoit les autres. Ce sublime gouvernement est exposé dans les capitulaires; hélas! pourquoi n'offre-t-il qu'un instant brillant dans nos annales? A la mort de ce grand homme, le gouvernement se dénature, un imbécille successeur, sous le nom de Débonnaire, des Evêques insolens sous le manteau de la religion, le font bientôt disparoître. A sa place succède rapidement le monstre inconnu à l'antiquité, le régime féodal.

Mably en a tracé la naissance, les progrès & la décadence. Ce n'est point ici une histoire si rebutante des guerres, des siéges, des batailles; c'est le développement de la constitution de l'Etat, c'est l'histoire du droit public de la Nation, de ses lois, de ses mœurs, des usurpations & des combats de la liberté. Ce qui distingue cette histoire est l'esprit libre & patriotique qui l'a dirigée également contre le despotisme & l'anarchie, sans trahir jamais la vérité.

L'auteur s'arrêta en 1765 au règne de Philippe de Valois; & comment auroit-il pu alors publier ce qu'il préparoit sur les siècles suivans jusqu'à nos jours, puisqu'il ne put obtenir de le faire imprimer en France. Cet ouvrage alarma les différens agens du pouvoir. Les courtisans en sollicitèrent la censure; en effet, il n'avoit point paru

d'ouvrage plus dangereux, & contre les prétentions des uns & contre le brigandage des autres.

Au milieu de ces orages, Mably persuadé que la continuation pourroit devenir utile à sa Nation, persévéra dans ses observations; il s'appliqua avec plus d'ardeur à peindre les désordres du règne du Roi Jean, le despotisme de son fils, que les François jusqu'à lui avoient désigné sous le nom de Charles *le Sage*; les horreurs du règne de Charles VI, la sombre & atroce politique de Louis XI, les fautes commises par les Etats généraux, les folles prétentions des différens corps, le ministère effrayant de Richelieu. Il jette un coup-d'œil rapide sur le fastueux Louis XIV & l'insouciant Louis XV, sur la révolution de la magistrature, sur le caractère des derniers Ministres. Quel ouvrage a présenté autant de vérités qui nous sont devenues si utiles? Convaincu que cette seconde partie serviroit utilement sa patrie, il l'appela son testament, parce que les précédentes persécutions ne lui en permirent pas la publication; il confia ce testament, peu d'heures avant sa mort, à celui qui a l'honneur de vous entretenir, en lui recommandant de profiter du moment favorable, sans exposer sa liberté. Jamais confiance ne m'a plus flatté, j'en contractai l'engagement, j'ai eu le bonheur de le remplir; cette anecdote pourra ne pas vous déplaire.

Vous présumez sans peine mon impatience à seconder les intentions de mon ami; l'occasion me parut favorable, lorsque le lit-de-justice de 1788 promit de convoquer les Etats généraux en 1792.

Quoique tout me portât à peu compter sur les promesses d'un gouvernement vacillant & frauduleux; cependant, convaincu que le délabrement de nos finances, les soulèvemens effrayans de plusieurs de nos provinces, le foible crédit des agens du pouvoir, les forceroient à cette convocation plutôt qu'à l'époque indiquée; que l'As-

femblée des Notables forceroit les barrières que pourroient oppofer les Miniftres, je crus qu'enfin tout étoit favorable à la publication d'un ouvrage qui pouvoit éclairer une Nation, dont la très-grande majorité ignoroit & fes droits & le mode de les faire valoir; que pour profiter plus utilement qu'autrefois de fes États généraux, il étoit important de lui livrer un ouvrage qui lui démontreroit que fes anciennes Affemblées n'avoient fervi qu'à river fes chaînes & enhardir fes oppreffeurs. Je ne balançai donc pas, dès les premiers jours de 1788, à courir les rifques de la publication de la feconde partie des obfervations fur l'hiftoire de France. Deux mille exemplaires s'introduifirent à Verfailles pendant la feconde tenue des Notables, auffi peu utile que la première : cet ouvrage, annoncé fourdement depuis quelques mois, excitoit ou la curiofité ou le patriotifme; quelques centaines d'exemplaires en furent rapidement enlevés. Les courtifans, les princes, jetèrent des cris qui répandirent l'alarme dans tout le château. C'eft un livre incendiaire, s'écria-t-on de toute part; le garde-des-fceaux, effrayé du confentement tacite qu'il en avoit accordé, en fit précipiter feize cents exemplaires dans les antres de la baftille; il ne prévit pas qu'une pareille profcription ne feroit qu'irriter les efprits. Subitement les contrefaçons inondèrent & la capitale & les provinces; jamais ouvrage n'a caufé une plus forte explofion. Plus les oppreffeurs crioient à l'incendie, plus les opprimés s'efforçoient d'attifer le feu qui devoit confumer l'édifice defpotique; certainement l'auteur, s'il eût vécu, auroit fubi le fort de fon livre, & l'éditeur ne fut pas recherché, parce que, grace à fon obfcurité, il ne fut pas foupçonné. Il ne fuffifoit pas d'éclairer la Nation fur fon ancienne & trifte fituation, il falloit lui indiquer les moyens d'en fortir, & de la préferver à jamais des mêmes calamités : tel fut le motif qui fit publier en 1789 le précieux ouvrage des droits & des devoirs du Citoyen.

Il étoit néceſſaire cet ouvrage qui prouve que le Citoyen a droit dans tout état d'aſpirer au gouvernement le plus propre à opérer le bonheur public, qui lui indique les moyens qu'il doit employer ; quelle doit être la conduite d'une Nation dans les monarchies pour recouvrer ſa liberté ; quelle doit être l'organiſation des États généraux ; comment doit s'établir la puiſſance légiſlative ; comment elle doit diſtribuer les pouvoirs de la puiſſance exécutrice ; enfin, par quels moyens une république peut perpétuer un gouvernement libre. Telle eſt l'idée ſommaire du livre des droits & des devoirs du Citoyen.

Cet ouvrage, achevé en 1758, parut ſi ſurprenant en 1789, qu'on en ſoupçonna l'authenticité ; mais la dépoſition que les éditeurs en ont faite, ainſi que de la ſeconde partie des obſervations ſur l'hiſtoire de France, dans le ſein de l'Aſſemblée Nationale, diſſipa tous les ſoupçons. Ah ! Meſſieurs, s'il étoit donné à mon foible talent de vous rendre cette énergie qui anime toutes les pages des droits & des devoirs du Citoyen, non, le plus vil Aſiatique, comme le diſoit Mably, le plus proſtitué courtiſan ſeroit enflammé du deſir de devenir Citoyen ; avoit-il droit de dire, mon travail ne ſera pas inutile, & j'aurai rendu à ma patrie le ſervice le plus important.

O conſtant & infatigable apôtre de notre liberté ; ô vous qui n'avez ſoupiré, travaillé pendant quarante ans que pour la régénération de votre patrie ; ô vous qui alarmé de notre frivolité & de notre inſouciance, au milieu de nos infortunes, diſiez à vos compatriotes, en finiſſant vos obſervations : « J'ai été obligé de dire des choſes dures, » mais la vérité me les a arrachées ; je ſuis hiſtorien, je » ſuis François, & quelle n'auroit pas été ma ſatisfaction, » ſi, au lieu d'un Philippe-le-Bel, d'un Charles V, d'un » Louis XI, j'avois pu peindre des Charlemagne ? » Le bonheur de mes compatriotes eſt l'objet que je me ſuis propoſé ; c'eſt à contre-cœur que j'ai repris la plume pour

travailler encore à l'hiſtoire d'un peuple frivole, inconſidéré, que ſa patience, ſon engoûement, ſon luxe & ſon amour de l'argent, ont peut-être rendu incorrigible. Si votre ame patriotique, dans un autre ſéjour, eſt ſenſible aux événemens actuels, avec quelle ſatisfaction n'enviſagez-vous pas ces hommes courageux, qui au ſein des diſcordes, des combats multipliés, des aſſauts de l'ambition, de l'orgueil & de l'avarice, ont élevé cette ſublime Conſtitution! Vous avoueriez avec joie qu'ils ont diſſipé vos craintes & ſurpaſſé l'eſpoir que vous conceviez quelquefois, & que le François de 1789 ne doit plus être confondu avec le François des ſiècles précédens.

Je me ſuis engagé à retracer nos trois époques. Après l'eſquiſſe du paſſé & du préſent, il me reſte celle de l'époque future: j'implore le renouvellement de votre favorable attention.

C'eſt beaucoup ſans doute d'avoir conquis, mais il ſeroit bien humiliant de ne pas ſavoir conſerver, conſolider & même augmenter ſa conquête. Ah! malheur à nous, ſi nos lauriers venoient à ſe flétrir. Il nous faudra veiller ſans ceſſe pour nous préſerver d'un ſommeil léthargique. Je le ſais, nos aſſemblées permanentes ſeront des ſentinelles perpétuelles; non-ſeulement elles veilleront ſans ceſſe à ce que la République ne ſouffre aucun détriment, mais cent plumes patriotiques avertiront de toutes les invaſions. Tous ces ſecours ſeront bien puiſſans, mais, hélas! ils ſeront infructueux, ſi l'ardent amour de la patrie venoit à s'attiédir; & cette ardeur ſe refroidiroit bientôt ſi nous ne travaillions pas conſtamment à nous donner cet eſprit public, cet attachement à la conſtitution, ce zèle à la maintenir contre toute eſpèce de factieux. Nous avons à préſent cette ferveur qui anime tous les novices, mais avons-nous cette maturité des hommes faits qui ſont inébranlables dans leurs principes? A l'exemple de nos voiſins, quoique leur conſtitution ſoit moins conforme à la nature que la nôtre,

acquérons cet eſprit public, cette fierté nationale, qui nous faſſe abhorer toute ſervitude ; mais pour que cette noble paſſion nous anime à jamais, il nous faut des mœurs & des vertus que nous n'avons pas encore ; c'eſt pour en faciliter l'acquiſition que le vertueux Mably a publié ſes principes de légiſlation, ſes principes de morale, ſes ſublimes & touchans entretiens de Phocion, dans ſes obſervations ſur les Grecs & les Romains, dans ſa méthode d'étudier & d'écrire l'hiſtoire, dans ſes principes des négociations : c'eſt-là qu'il a développé cet axiome de toute vérité : *quid vanæ proficient leges ſine moribus ?*

Que la lumière actuelle ne nous éblouiſſe pas, que nos ſuccès ne nous étourdiſſent pas ; mettons à profit l'hiſtoire des ſiècles : ſans mœurs, ſans vertus, l'amour de la patrie, l'eſprit public ſe diſſiperont, & nous ſerons pour les générations futures ce que nous paroiſſent les générations paſſées.

Quand, ſous le nom de Phocion, Mably inſiſtoit ſur la pratique des vertus, il n'entendoit point parler de ces vertus foibles qui aviliſſent les ames au lieu de les élever ; il n'eſt point queſtion de ces vertus cénobitiques d'humiliation, de ſouffrance ſans murmure, mais de ces vertus mâles & énergiques ; c'eſt dans ce moment de régénération où les eſprits ſont plus diſpoſés qu'autrefois à les entendre, que les légiſlateurs doivent s'appliquer à les inculquer ; ils doivent réveiller dans le cœur des citoyens ces affections ſociales que l'auteur même de la nature y a empreintes ; que leurs lois ſoient entées ſur les lois éternelles de la nature, elles ſeront indeſtructibles comme elles. Tous les vrais plaiſirs ne ſont-ils pas dans l'exercice des vertus ſociales, dans ce penchant irréſiſtible qui nous porte à chérir, à ſoulager nos ſemblables.

La nature a placé nos plus douces jouiſſances dans l'accompliſſement des devoirs de père & de fils, d'époux & de citoyen ; c'eſt à développer ces germes heureux que la tendre

tendre nature a mis notre bonheur ; c'eſt à quoi doivent tendre toutes les lois d'une ſociété bien ordonnée. Les principes de cette politique ſont ſûrs & invariables ; cette ſcience eſt ſimple & à portée de tous ; ce ne ſont point les exagérations des ſophiſtes de tous les temps & de toutes les ſectes. Ah ! malheur à nous, pourſuit Phocion, ſi le nom de patrie eſt un vain nom ; l'amour du plaiſir, le luxe, la molleſſe, l'avarice abâtardiroient nos ames.

C'eſt par de pareilles productions que Mably a payé ſa dette de bon citoyen, qu'il a lié ſon exiſtence à des vérités utiles à ſa patrie : un tel homme n'a jamais eu à rougir de l'emploi de ſes talens ; dans tous ſes ouvrages il ne s'eſt occupé que du vrai bonheur de ſes concitoyens ; lui ſeul, parmi tous nos écrivains, n'a eu pour but que de nous tracer la route que nous devions ſuivre pour nous délivrer de l'oppreſſion & obtenir la félicité dont l'homme eſt ſuſceptible : ſerai-je accuſé d'exagération en le nommant le légiſlateur de la Nation ? Vous lui accorderez encore plus volontiers ce titre lorſque vous lirez ſon droit public ſur les traités, & ſes principes des négociations. Au régime intérieur, la ſociété doit ajouter les règles qu'elle doit obſerver avec les ſociétés étrangères ; c'eſt pour établir ces règles qu'il a fixé les principes de politique avec ſes voiſins, ſes alliés & ſes ennemis même.

Porter toujours un double maſque, ſe tendre des piéges, chercher à ſe tromper, à s'envelopper de myſtère & d'aſtuce, c'étoit & c'eſt encore la ſcience des négociateurs. Mably s'irrite avec raiſon contre cette proſtitution qu'on appelle politique ; ce tiſſu de fourberies, plus digne des brigands que des hommes d'état, ne lui paroît que l'art des lâches ; il prouve qu'une conduite noble, franche, loyale, peut applanir plus de difficultés dans la négociation la plus épineuſe, que tous les détours de la fineſſe & de la ruſe. Une grande Nation qui a une puiſſance prépondérante, doit, il eſt vrai, ſurveiller l'Europe entière ; elle

doit être attentive à tous les mouvemens pour les prévenir, connoître toutes les paſſions pour les enchaîner, être le lien commun de tous les intérêts.

Telle doit être la politique d'une Nation qui a déclaré noblement qu'elle renonce à toute conquête. Ne pouvant par elle-même, ou qu'imparfaitement par ſon comité diplomatique, connoître & diriger tous les reſſorts du ſyſtême politique extérieur, il faut qu'elle inſpire au Roi le choix d'un miniſtre éclairé, prudent & plein d'honneur, & qu'elle le ſurveille ſans ceſſe. Avec de tels moyens, la Nation ſera la modératrice de l'Europe, elle ne ſe ſervira de ſon aſcendant que pour éteindre les haines, rapprocher des peuples rivaux, prévenir des ruptures; alors toutes les Nations l'appelleront leur bienfaitrice & leur ange tutélaire. La Nation ſe convaincra de plus en plus combien l'ambition, les vengeances, les conquêtes ſont funeſtes aux Etats; que chercher à s'agrandir, c'eſt hâter ſa ruine. Pour nous faire reſpecter de nos voiſins, rendons-nous invulnérables chez nous par nos vertus, augmentons nos forces intérieures par l'ordre & l'économie, maintenons notre conſtitution, perfectionnons nos lois, faiſons-nous un rempart de patriotiſme; n'étant plus de vils eſclaves, ſoyons de zélés & ſages citoyens.

Le temps ne me permet pas de vous offrir une analyſe plus étendue des droits & des devoirs du citoyen; mais les circonſtances exigent un ſimple expoſé de quelques-uns de ces principes. En abandonnant au Roi l'adminiſtration des affaires étrangères, ce n'eſt qu'à la charge de la compoſer de ſix conſeillers ou miniſtres, qu'il ne choiſira que parmi des perſonnes qui auront été employées par les Etats à des négociations dans les pays étrangers. Je réſerve, dit-il aux Etats-Généraux (vous voyez qu'alors il ne pouvoit pas dire à l'Aſſemblée Nationale, mais c'eſt la même choſe ſous un autre nom) le droit de nommer aux ambaſſades ordinaires, & le conſeil qui aura le privilége de

conclure tous les traités, ne pourra choisir que les envoyés extraordinaires, ou les agens secrets qu'il faut quelquefois employer. Ce conseil rendra compte de ses opérations & de ses engagemens aux Etats, & soit qu'il soit approuvé ou blâmé, ce sera une leçon également avantageuse pour lui. Ce conseil prendra l'esprit de la Nation, & la Nation aura bientôt un droit des gens, dont les principes soient constans & uniformes.

Second principe. Mably, après avoir développé tous les inconvéniens de la royauté, sur-tout héréditaire, dit : la royauté est sans doute un vice dans un gouvernement; mais quelque soit ce vice, il est nécessaire dans une Nation, dès qu'elle a perdu les idées primitives de simplicité & d'égalité qu'avoient autrefois les hommes, & qu'elle est incapable de les reprendre. Avec l'inégale distribution de richesses, de fortunes, de dignités qu'il y a en France, est-il possible d'y penser comme on pense en Suisse? Si les François & les Anglois n'avoient pas chez eux une maison privilégiée, qui occupe la première place dans la société, soyez sûrs que l'État déchiré par les divisions, les haines, l'ambition, la rivalité, les intrigues & les factions de quelques familles considérables, auroit bientôt un despote; nous éprouverions infailliblement le sort de la république romaine; nous aurions nos Sylla, nos Marius, nos Crassus, nos Pompées, nos Césars, nos Antoine, nos Lépide, & fatigués de leurs haines & de leurs amitiés, nous finirions par nous croire trop heureux d'obéir à un Octave, devant qui tous les pouvoirs s'anéantiroient. Dans des Nations riches, puissantes & répandues dans de grandes provinces, on ne peut pas avoir la modération bourgeoise, qui est l'ame & l'appui de la liberté. Il faut donc un Roi qui ne puisse rien contre la loi, & qui empêche qu'il ne s'élève un vrai despote; en voulant aller plus loin, la Nation courroit risque de trouver un précipice sous ses pas. Dans son dernier chapitre, où il traite

par quels moyens une république peut conserver & perpétuer son gouvernement après avoir recouvré sa liberté, il établit quelques principes que je vais abréger.

Le sort qu'ont enfin éprouvé les peuples les plus sages & les plus célèbres, doit nous faire trembler pour les peuples même qui auroient la sagesse de les imiter. Quand on voit Sparte & Rome livrées à la tyrannie, quel Législateur peut se flatter d'avoir établi sa république sur des fondemens inébranlables ? Tout se déforme donc, tout s'altère, tout se corrompt, la nature nous y a condamnés. Le bonheur produit la sécurité, & la sécurité est toujours accompagnée de quelques négligences, ou d'une présomption orgueilleuse...... C'est une maladie presque incurable de l'esprit humain, de regarder comme une petitesse de remédier aux petits abus, & cependant ce sont les petits abus qui ouvrent la porte aux plus grands désordres ; ses lois ne peuvent jamais prévoir tous les cas, il survient dans tous les Etats des affaires soudaines, imprévues & urgentes : voilà les causes des altérations insensibles qu'éprouvent les gouvernemens les mieux constitués. Entre plusieurs moyens qu'indique Mably, & qu'on peut voir dans cet ouvrage, j'en remarque deux, qui me paroissent importans & efficaces ; le premier est que tous les vingt ans, ou vingt-cinq ans au plus tard, les États généraux, en vertu d'une loi solemnelle & fondamentale, établissent avec appareil une commission particulière, pour examiner avec soin la situation présente du gouvernement, & rechercher si par des usages établis insensiblement, quelque Magistrat n'a point empiété sur les droits de la puissance législative...... On fera l'examen des atteintes portées à chaque loi ; cette sage précaution empêcheroit que les coutumes nouvelles s'accréditassent. Cette année de réforme feroit l'espérance des bons Citoyens, & contiendroit les méchans ; elle exciteroit dans tous les esprits une fermentation utile, & en forçant de

ſe rappeler les lois, elle empêcheroit qu'on ne les oubliât.

La ſeconde précaution de Mably, c'eſt qu'après toute guerre terminée, ſoit heureuſement, ſoit malheureuſement, il ſoit fait une loi fondamentale pour réparer le gouvernement; il faut prendre garde que les voies extraordinaires, ſi l'on a été obligé de les employer, ne deviennent les règles ordinaires de l'adminiſtration; il faut rechercher les cauſes des revers, ſi on en a eſſuyé, & rétablir le gouvernement ſur les anciennes proportions. Si la guerre a été heureuſe, il eſt plus néceſſaire encore de faire un examen ſérieux du gouvernement : une Nation croit avoir été ſage, parce qu'elle a eu de grands avantages ſur ſes ennemis; une trop grande proſpérité eſt preſque toujours l'avant-coureur d'une prochaine décadence; ſon bonheur lui inſpire de l'orgueil; elle traite ſes anciennes règles de pédanterie timide; elle s'abandonne témérairement à ſa bonne fortune & à une confiance aveugle. Mably appuie ces principes ſur ce qu'ont éprouvé les Grecs & les Romains.

Notre Nation, pourſuit Mably, a peu de tenue; elle aime mieux agir par routine & au haſard, que de ſe donner la peine de réfléchir ſur le paſſé, & de prévoir l'avenir; les commiſſions fixeroient nos vues, elles ſeroient l'ame de nos aſſemblées nationales, & hâteroient les progrès de notre police; quand enfin ſa liberté ſeroit établie ſur de ſages précautions, les commiſſions ſe borneroient à perpétuer les mêmes principes, les mêmes lois, les mêmes règles, & à réparer les torts que le tems, de nouveaux beſoins & de nouvelles circonſtances pourroient faire au gouvernement.

Quels principes importans & quelles conſéquences ne découlent pas de ſes deux chefs-d'œuvres de politique, les principes des négociations, & le droit public fondé ſur les traités? Le grand Frédéric les honora de ſon ſuf-

frage; les vrais hommes d'Etat les appelèrent le manuel des politiques; il devint classique dans l'Europe entière, & la France peut s'enorgueillir d'un grand écrivain de plus. Ils furent traduits dans toutes les langues; ils furent enseignés publiquement dans les Universités d'Angleterre : les professeurs étrangers nommoient Mably le premier publiciste de son tems; il en reçut les témoignages les plus flatteurs dans les différentes cours d'Allemagne, lorsqu'il la traversa en se rendant en Pologne en 1776. Les plus illustres de ce royaume implorèrent ses lumières, ainsi que celles du célèbre Rousseau, pour leur prescrire les règles d'un bon gouvernement.

Cet ouvrage, publié depuis sa mort, & proscrit alors par le Ministre des affaires étrangères, prouve les talens de l'auteur pour former un gouvernement; & les événemens récens de la Pologne attestent qu'il a été mis en usage, autant peut-être que la vicieuse constitution de cet Empire le permettoit. Les Franklin, les Adam, le supplièrent de faire des observations sur la constitution des États-Unis.

Pensez-vous, Messieurs, qu'une carrière ainsi parcourue ne soit pas glorieuse? Pensez-vous qu'un de vos contemporains, qui pendant quarante ans ne s'est occupé que du bonheur des peuples, qui a sans cesse tonné contre la tyrannie, qui n'a médité, écrit que pour que sa Nation se réveillât de son assoupissement, corrigeât ses mœurs, adoptât des principes de sagesse? Pensez-vous qu'un tel écrivain ne mérite pas les hommages de la France régénérée? Un peuple devenu libre ne doit-il pas le venger de l'oubli & des persécutions de l'ancien gouvernement?

Je dis oubli, puisque ce laborieux & profond publiciste vécut jusqu'à l'âge de soixante ans, dans une médiocrité que des êtres inutiles auroient appelée indigence. Une dame (Madame d'Envillé) plus distinguée par sa bienfaisance & son patriotisme, que par son ancienne extraction, qui

s'honore d'être la mère d'un de nos plus ſages & zélés Légiſlateurs, ſollicita & obtint une penſion ſur un bénéfice pour l'homme de lettres, qu'elle aimoit & reſpectoit. A des ſollicitations preſſantes, que répondit le diſtributeur des graces eccléſiaſtiques ? Qu'eſt-ce que l'abbé Mably, répliqua le ſybarite courtiſan, un de ces Miniſtres que l'intrigue ſeule plaçoit alors ? Fi donc, l'Evêque, lui répartit un autre Miniſtre, M. de Choiſeul; cet abbé que vous devez rougir de ne pas connoître, eſt notre maître en politique, ſes ouvrages doivent être le bréviaire du corps diplomatique. Tel fut un autre Miniſtre, qui refuſa l'impreſſion du droit public; qui êtes-vous, dit-il, pour écrire ſur les intérêts de l'Europe ? êtes-vous Miniſtre ou Ambaſſadeur? Cette queſtion peut être miſe en paralèlle avec celle faite à Rouſſeau; êtes-vous Prince ou Légiſlateur, pour écrire ſur la politique? L'auteur fut forcé de recourir à une preſſe étrangère; & ſans la protection d'un Miniſtre ſon ami, qui lui-même a écrit ſolidement ſur le Gouvernement François, les exemplaires en auroient été ſaiſis, & l'auteur puni : tel étoit ce bon tems, où l'eſprit des lois, le contrat ſocial & tant d'autres ouvrages honorables à la Nation, ne ſe débitoient que ſecrétement & au péril de leurs diſtributeurs.

Non-ſeulement il fut méconnu des gens en place, il en fut auſſi perſécuté. Il lui manquoit cette conformité avec les plus grands hommes de la France juſqu'à cette belle époque où le génie déploiera ſes ailes ſans réſiſtance.

Sans les inſtances d'un ancien magiſtrat, homme de lettres, le Parlement mandoit à la barre un écrivain qui, dans la première partie de ſes obſervations, avoit ridiculiſé la morgue, les folles prétentions & les abus de pouvoir; des miniſtres voulurent le faire incarcérer ſon avoir démontré leur impéritie dans le dernier traité d'Aix-la-Chapelle. Un d'eux, bel eſprit, fait miniſtre des affaires

étrangères par une caillette favorite, voulut sévir contre le téméraire auteur qui prouvoit les inconséquences & les dangers du fatal traité de Vienne. Vous savez avec quelle gloire cet homme inutile achève sa carrière dans une cour où tout est abâtardi, & où l'on ne va que pour contempler les vestiges muets des anciennes ames romaines.

Mably publie des principes de morale, que plusieurs regardent comme son plus bel ouvrage, où il prescrit les moyens de gouverner les passions & de les rendre aussi utiles qu'elles peuvent être pernicieuses; où il indique l'ordre, la dignité & l'emploi des vertus : l'auteur prévient que n'étant point théologien, il ne parlera pas des vertus religieuses qui sont d'un ordre supérieur & que la Providence dispense à son gré; qu'il s'en tiendra aux vertus qui appartiennent à tous les hommes. Hé bien, un livre aussi solide & aussi utile fut, à la sollicitation de quelques femmes galantes, de leurs favoris & de quelques demi-philosophes, censurés par la Sorbonne, parce que l'auteur exhortoit les jeunes lecteurs à se préserver d'un commerce assidu auprès de nos Omphales, parce qu'il avoit préféré une incartade passagère avec une courtisanne qu'il est bien loin de justifier en disant : la continence & la chasteté sont des vertus d'un plus grand prix, parce qu'elles servent de base aux mœurs domestiques qui préparent les mœurs publiques & procurent ainsi les plus grands avantages à la société & à ceux qui les pratiquent. En dix articles de doctrine, la Sorbonne censure cet ouvrage, comme renversant les fondemens de la morale. Le public éclairé ne vit qu'ineptie & mauvaise foi dans cette prétendue censure; un ami de l'auteur pulvérisa le corps doctrinal : quant à l'auteur, il ne daigna ni le prévenir, ni le dénigrer; enveloppé de sa vertu & de ses pures intentions pour le bonheur social, ni les croassemens de la sybille sorbonique, ni les menaces du Prélat de l'Eglise de Paris, ni les prohibitions de la police n'altérèrent point

ſa tranquillité, il ne fit que redoubler ſon application à des ouvrages qui pourroient être utiles à ſes concitoyens.

Le croiroit-on ? le fanatiſme ſe réveilla après ſa mort ; un de ſes vertueux amis, M. l'abbé de Chalut, auteur de la critique de la cenſure, voulut conſacrer à ſa mémoire un modeſte monument dans l'Egliſe Saint-Roch où il a été inhumé, les Supérieurs eccléſiaſtiques s'opposèrent à ſon exécution. Je me chargeai de repréſenter le ridicule & l'injuſtice de cette conduite au curé de ſaint Roch : mes Supérieurs, me dit le curé, conſentiront au monument ſi les exécuteurs-teſtamentaires de l'abbé de Mably approuvent au bas de l'épitaphe la condamnation de la Sorbonne. Une réponſe négativement énergique déconcerta le timide organe de la haine ſacerdotale.

Mais pourquoi donc ce pieux acharnement ? En voici l'explication. Dans ſes principes de légiſlation, Mably avoit préſenté à toute ſociété qui tend au bonheur la conduite de Guſtave Vaſa comme le modèle à imiter de ſalarier les fonctionnaires du culte comme les autres fonctionnaires, *inde iræ*, voilà pourquoi le Phocion françois, ainſi que le Phocion athénien, fut privé d'un tombeau ; c'eſt ainſi que les François traitèrent un écrivain qui conſacra toute ſa vie à leur peindre l'humiliation où ils étoient plongés ; qui peignit énergiquement leurs tyrans ; qui leur indiqua les moyens de rompre leurs chaînes, qui s'efforça de vaincre leur engouement pour des arts frivoles, qui vouloit leur faire enviſager la ſcience de la ſaine politique & de la pure morale comme la ſcience eſſentielle ; qui eſtimant tous les talens & les vrais ſavans, préféroit à tout la ſcience qui ſeule pouvoit les rendre heureux, celle de ſe créer libres, de ſe donner enfin une conſtitution où tous les droits du citoyen fuſſent inébranlablement établis ; qui n'eſtimoit les efforts des génies de la Grèce & de Rome, qu'autant qu'ils avoient contribué à

établir, à perfectionner leur état social; qui gémissoit de voir ses concitoyens doués des plus brillantes qualités, ne les pas employer pour se procurer le bonheur indiqué par la nature & prescrit par les lumières de la raison.

O vous, législateurs, qui daignez m'écouter, trouvez bon que je vous invite à honorer sa mémoire, ou méconnue, ou outragée; j'ose le dire; c'est votre reconnoissance que j'excite; ses ouvrages ont nourri vos méditations & ont été le germe de vos sages établissemens; il n'est pas de publiciste à qui vous deviez de plus solides principes; il n'en est point sur-tout qui vous ait offert plus de détails de pratique pour établir & consolider votre belle constitution.

L'Europe a applaudi avec transport aux hommages rendus aux Franklins, aux Voltaires, aux Rousseaux, à votre générosité envers la veuve de l'auteur du contrat social, aux honneurs décernés aux grands hommes de la Nation; l'Europe viendra visiter ce temple où reposeront les cendres, où seront au moins les cénotaphes des illustres François.

Pourriez-vous ne leur pas associer votre illustre compatriote Mably? il en est digne comme un grand homme, il en est digne comme un sage; la sagesse n'a jamais été en opposition avec ses talens, aucun vice n'a souillé sa belle ame, la vertu lui a toujours paru préférable aux talens; ni l'avarice, ni l'intrigue, ni l'ambition, ni la flatterie, ni les titres académiques n'ont pu tenter son ame pure, fière & indépendante; il a dit toutes les vérités sans ménagement pour les rangs & le crédit; il n'envisagea que l'homme dans les hommes puissans, il ne célébra jamais que les hommes utiles, il censura & couvrit d'opprobre les Rois & les Ministres oppresseurs; il n'a loué avec effusion, sur les 65 Rois de ce Royaume, que Charlemagne, parce que le seul Charlemagne s'est occupé à rendre les François heureux, non par des vic-

toires & par des munificences paſſagères, mais par des lois que la ſage politique a dictées.

Un caractère auſſi prononcé ne voulut être que lui; ce ſectateur de la plus rigide vertu n'eut point de protecteurs, il n'eut qu'un petit nombre d'amis, parce que l'ame d'un Spartiate ne pouvoit s'aſſortir avec les efféminés Athéniens. Il eſt mort ainſi qu'il a vécu. Témoin de ſes derniers momens, je l'ai vu, après avoir paiſiblement ſatisfait aux devoirs de la religion, ſans morgue, ſans frayeur, rendre les derniers ſoupirs; telle a été la fin d'un beau jour.

O mon maître, ô mon ami, ce n'eſt pas pour vous que je ſollicite les honneurs que vous avez mérités de la Nation; vos cendres froides y ſeroient inſenſibles, votre ame dans le ſéjour où vos vertus, & ſur-tout la plus excellente de toutes les vertus, l'amour de la patrie vous ont placé, ne peut en être émue; mais c'eſt pour la gloire même de la Nation, qui dans ſa régénération doit prouver ſa gratitude à ceux qui l'ont utilement ſervie, & par-là exciter les talens de ceux qui marcheront ſur vos traces.

Et vous, mes Frères, qui vous glorifiez, en dépit des calomniateurs, du titre d'amis fidèles de la conſtitution, vous ne me refuſerez pas vos ſuffrages; appuyez mes interceſſions, n'enviſagez favorablement que le motif, & non le foible talent d'un vieillard qui a plaidé devant vous la cauſe de ſon ſavant & vertueux ami.

MOUSNIER.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

